



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



VITICULTURE

N°6 – 20 juin 2014



A retenir

Flavescence dorée : suivre l'arrêté préfectoral

Oïdium : en recrudescence

Ver de la grappe : observer les pontes et éclosions

SOMMAIRE

Stades phénologiques

Flavescence dorée

Oïdium

Mildiou

Vers de la grappe

Cicadelle verte

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : G Salva

Structures partenaires :

CA2B, UVB, domaine
Casabianca, domaine Comte
Peraldi, domaine
Montemagni, Clos Landry,
Clos d'Orléa, Terra Vecchia,
Clos Capitoro

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRVI de Corse



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.

• Stades phénologiques

Le vignoble corse se situe majoritairement autour du stade grain de plomb et petit pois (stade K selon Baggiolini).

Le stade fermeture de la grappe commence à faire son apparition dans les cas les plus précoces (Niellucciu), tandis que certaines situations tardives peinent encore autour du stade nouaison (Vermentinu) voire floraison (Mourvèdre).



Photo 1 : stade J (nouaison)



Photo 2 : Stade grain de plomb



Photo 3 : stade K (petit pois)

Maladie due à un Organisme Nuisible Réglementé

• FLAVESCENCE DOREE

Un périmètre de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne est défini par arrêté préfectoral pour la Haute Corse.

[Accéder à l'arrêté](#)

[Voir l'aménagement de la lutte](#)

La vigilance particulière est donc nécessaire vis à vis de cet organisme nuisible réglementé.

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiologie des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

• Oïdium

La vigne se trouve toujours dans une période de forte sensibilité à l'oïdium.

Les symptômes sur feuilles progressent dans plusieurs secteurs :

- Ajaccio, sur Carignan et Grenache
- côte orientale sur Niellucciu et Chardonnay
- Calvi sur Niellucciu, Biancu Gentile et Vermentinu.

Attention : des repiquages sur grappes sont maintenant signalés depuis quelques jours sur ces secteurs et cépages, avec parfois des intensités importantes.

Un témoin non traité sur Vermentinu à Tallone présente également un début d'attaque sur grappe.

Sur feuilles, ne pas confondre avec les symptômes de mildiou !



Photo 4 : oïdium sur grappe



Photos 5 et 6 : Symptôme d'oïdium face supérieure et face inférieure

Evaluation du risque : fort.

• Mildiou

De nouvelles taches de mildiou sur feuilles sont apparues, de façon éparse et généralement sans gravité (côte orientale, sud de l'île).

Dans la plupart des cas, les taches ne sont pas fructifères.

Quelques repiquages sur grappes (symptôme rot gris) sont repérés sur la côte orientale (Niellucciu, Grenache).

Des épisodes orageux ont eu lieu entre le 15 et le 17 juin :

- Plaine orientale : 15 à 50 mm, voire plus localement
- Nord de l'île : 5 mm (Patrimonio) à 20 mm (Balagne)
- Sud de l'île : 15 à 30 mm

Le 18 juin des violents orages ont également eu lieu dans le Sud (Ajaccio, Sartene). Les hauteurs de précipitations sont inconnues à l'heure de parution de ce bulletin.

Ces orages ont entraîné de nouvelles contaminations primaires, dont les symptômes seront visibles la semaine prochaine, ainsi que des repiquages sur les parcelles déjà atteintes.



Photo 7 : symptôme "tache d'huile" sur face supérieure



Photo 8 : sporulation sur face inférieure

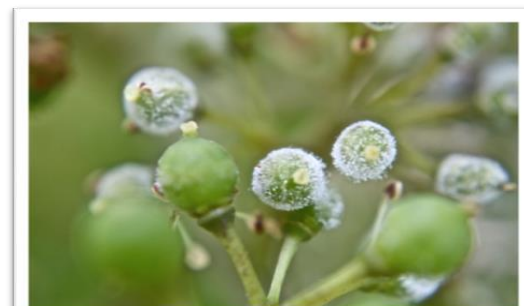


Photo 9 : Symptôme Rot gris

En règle générale, hormis quelques situations particulières, la situation du vignoble corse est saine vis-à-vis du mildiou.

Evaluation du risque : faible en tout secteur, malgré les dernières pluies.

- **Vers de la grappe**

Le vol de 2^{ème} génération est en cours. Les captures de papillons concernent essentiellement la côte orientale, avec coexistence d'Eudémis et Cochylys en nombre plus ou moins important.

Les premières pontes devraient déjà avoir débuté en tous secteurs, et les premières éclosions sont prévues dès maintenant, et à partir de la semaine prochaine pour les secteurs tardifs.

A ce jour, aucune ponte ni aucune larve ne nous ont été signalées.

Evaluation du risque : faible. Mais il est urgent de redoubler d'attention et effectuer les contrôles dans les parcelles habituellement concernées par les tordeuses.

- **Cicadelle verte**

















Les larves de cicadelles des grillures sont toujours signalées à Ajaccio, mais en nette augmentation sur la côte orientale avec l'apparition de symptômes sur feuilles.

→ Pour en savoir plus, cliquez sur le lien suivant : [fiche de reconnaissance au vignoble](#)

Evaluation du risque : faible à moyen.

Les populations printanières ne provoquent en général pas de dégâts, les populations de cicadelles vertes sont à surveiller de près courant été sur les parcelles fortement touchées en 2013.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Lundi 23 juin	Mardi 24 juin	Mercredi 25 juin	jeudi 26 juin	Vendredi 27 juin	samedi 28 juin	dimanche 29 juin	Lundi 30 juin
Haute Corse								
	Temps lourd et nuageux avec risque d'averses ; vent du S-E assez fort sur le Cap Corse		Averses orageuses ;	Temps instable	Amélioration	Amélioration	Temps estival	
Corse du Sud								
	Temps lourd	Vent d'Ouest assez fort ; légère baisse des températures	Vent d'Ouest à Sud-Ouest se renforçant	Vent d'Ouest fort, températures en baisse	Amélioration	Amélioration		

Pour jeudi, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5 ; pour la période de vendredi à dimanche, il est de 2 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **Note Nationale Ambroisie** : L'ambroisie est susceptible d'être observée en Corse. Chaque année, quelques échappées ponctuelles de l'espèce sont signalées au Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) qui maintient une veille active au niveau régional sur les espèces invasives. En cas de présence effective de l'espèce, les plants sont immédiatement détruits par le CBNC qui maintient alors une surveillance de la zone durant les années suivantes.
La dernière observation de l'espèce remonte au printemps dernier et la totalité des individus a été arraché. Si vous possédez des informations sur la présence avérée de l'espèce, contacter Y. Petit au CBNC au 04 95 34 55 64 - petit@oec.fr.
- Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*, pathogène responsable de la maladie de Pierce. En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, cliquez sur le lien suivant :

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.